

## DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

### Commune du MONETIER-LES-BAINS

#### A R R E T E

Portant autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion du Bal des Pompiers, le jeudi 14 août 2025,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 ;

*Vu* les articles L-3334-1 et 2 et L3335-4 du Code de la Santé Publique ;

*Vu* l'arrêté préfectoral du 26 février 2025 portant règlementation de la police des débits de boissons dans le département des Hautes-Alpes ;

*Considérant* la demande formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serre-Chevalier représentée par sa présidente Swann PAIN, demeurant Ancienne école du Freyssinet - 05220 Le Monêtier les Bains, d'installer un débit de boissons temporaire à l'occasion du Bal des Pompiers, le **jeudi 14 août 2025**, à la salle du Dôme ;

#### A R R E T E

**Article 1** – L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serre-Chevalier est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à l'occasion du Bal des Pompiers dans la salle du Dôme, du **jeudi 14 août 2025 à 20h00 au vendredi 15 août 2024 à 2h00**.

**Article 2** - La buvette sera gérée sous la responsabilité du président de l'association.

**Article 3** - Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les trois premiers groupes définis par l'article L3321-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 4** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Chaffrey
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale du Monêtier-les-Bains
- Monsieur le Directeur des Services Techniques du Monêtier-les-Bains
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serre-Chevalier

Fait au MONETIER LES BAINS, le 06 août 2025

Le Maire

Jean-Marie REY

